

# QUILLES GASCONNES

*Règlement officiel*

**2025**



Fédération Nationale  
Sport en Milieu Rural

**RENCONTRES COMPETITIVES & LOISIRS**

*licenciés FNSMR et ouvert à tous*



# REGLEMENT OFFICIEL

## Article I :

Il est constitué au sein de la FEDERATION NATIONALE DU SPORT EN MILIEU RURAL (FNSMR) , un groupe de travail interdépartemental de « Quilles Gasconnes ». Pratique sportive qui sera régie par le présent règlement associé aux valeurs du sport pour tous, défendues par la FNSMR, à savoir l'épanouissement de l'individu dans l'échange et le respect de l'autre, le fair-play et la convivialité.

## Article II : Matériel servant au jeu

Le matériel servant au jeu de quilles est composé de 3 quilles de bois d'une hauteur de 55 cm et 3 quilles de bois d'une hauteur de 50 cm

Trois maillets de bois d'une longueur de 30 cm et diamètre 7 cm maximum. Chaque joueur possèdera son maillet.

A la base, les quilles devront être cerclées, pour mieux assurer leur stabilité. Le diamètre de l'assise sera de 70 mm environ. Le diamètre du corps de la quille devra être de 80 mm environ. Tout matériel n'étant pas aux normes ci-dessus sera retiré des terrains

## Article III : L'aire de jeu

Elle est composée d'un périmètre de jeu de 19.30 m de longueur sur une largeur de 4,60 m. A chaque extrémité du périmètre de jeu, une zone de sécurité sera prévue :

- 6 m après les quilles (sauf si barrière naturelle)
- 3 m derrière le pas de tir

Ce qui représente un périmètre de sécurité de 19,30 m de long sur 4,60 m de large au total. **Pour la sécurité de tous, ne pas se positionner sur ces zones de sécurité et sur les zones se trouvant entre 2 pités.**

Toute nature de sol présentant un caractère plat peut être utilisée : ciment, bitume, terre battue, parquet, etc. Une plaque en caoutchouc peut être utilisé. L'aire de jeu ne pourra pas être tracée sur une zone dont la pente est supérieure à 10%.

Toute quille qui est redressée hors des limites des plaques est « morte ». Dans les autres cas, elle est « morte » au-delà de 30 cm autour des emplacements des quilles.

## Article IV : Le jeu

Dans la zone de l'aire de jeu, sera tracé l'emplacement du jeu. Il comporte un pas de tir et un pité.

### Le pas de tir :

Il est situé à 10 m des premières quilles dans l'axe des deux quilles du milieu. Un emplacement de 50 cm de largeur délimite la position du joueur.

Tout lancer se fera depuis ce poste sans qu'aucun pied ne franchisse la ligne tant que le maillet n'a pas touché terre.

### Le pité :

Il est situé à 10 m du pas de tir. Un emplacement de 1m sur 50 cm minimum reçoit les quilles disposées sur 2 rangées de 3 espacées de 30 cm, d'axe à axe, les petites devant, les grandes derrière.

Devant la première rangée de quilles, à 9m du pas de tir, une ligne blanche sera tracée. Sur cette ligne blanche, il pourra être placé une barre ou un liteau n'excédant pas 2 cm d'épaisseur.

Tout maillet tombant entre le pas de tir et la ligne blanche est nul.

### Le lancer du Maillet :

Les enfants âgés de Moins de 10 ans, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 5m.

Les enfants âgés de Moins de 12 ans, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront entre 6 et 7m.

Les jeunes âgés de Moins de 14 ans, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 8m.

Les jeunes âgés de Moins de 16 ans, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 9m.

Les seniors masculins lanceront à 10m. Les seniors féminines lanceront à 9m.

Les vétérans âgés de plus de 65, au 1er janvier de l'année en cours, pourront s'avancer de 1m pour lancer le maillet soit : 9m pour les hommes et 8m pour les femmes.

Les super vétérans Masculins de plus de 75 ans, au 1er janvier de l'année en cours pourront lancer à 8m

Les super vétérans Masculins de plus de 85 ans, au 1er janvier de l'année en cours pourront lancer à 7m.

Les super vétérans Féminins de plus de 75 ans au 1er janvier de l'année en cours, pourront lancer à 7m.

Les super vétérans Féminins de plus de 85 ans, au 1er janvier de l'année en cours pourront lancer à 6m.

Les joueurs présentant une carte d'invalidité, quelle que soit leur catégorie, pourront s'avancer d'1 mètre pour lancer le maillet. Les joueurs en fauteuil roulant, quelle que soit leur catégorie, pourront lancer le maillet à 5m.

### **Article V : Objet du jeu**

L'objet du jeu consiste à garder une quille debout quelle qu'elle soit sur les six placées, afin de marquer 1 point, en 1, 2 ou 3 jets de maillet.

La chute des six quilles annule le jet ainsi que la série des trois tirs de l'équipe.

### **Article VI : Constitution des équipes**

Les équipes sont constituées de trois joueurs, à jour de leur licence.

Les équipes pourront être mixtes. Les mineurs à partir de 10 ans pourront intégrer l'équipe.

### **Article VII : Déroulement du jeu**

Le jeu se déroule en autant de parties que nécessaire pour assurer les éliminatoires. Chaque partie comporte la rencontre de deux équipes, qui désigne comme gagnante l'équipe qui arrive la première à 11 points, avec un nombre égal de jets, chaque joueur lançant son maillet tour à tour.

Dans le cas de certains concours ou éliminatoires de championnat, il pourra y avoir des finales à trois.

Dans ce cas où une partie se prolongerait trop longtemps, le responsable de la table de marque, pourra, s'il l'estime nécessaire au bon déroulement de la compétition, arrêter la partie. L'équipe qui a marqué le plus de points, même inférieur à 11 sera déclarée gagnante.

### **Article VIII : Cotation des jets**

Chute du maillet entre le pas de tir et la ligne blanche : 0 point

Chute du maillet sur la ligne blanche : 0 point

Chute de 1 à 4 quilles en 1,2 ou 3 jets : 0 point

Chute de 6 quilles en 1, 2 ou 3 jets : 0 point

Chute de 5 quilles en 1, 2 ou 3 jets : 1 point

Chute de 5 quilles en 1 ou 2 jets : 1 point

Et possibilité de replacer le jeu pour le 2ème ou 3ème jet.

Pour comptabiliser les quilles abattues, il faut que le maillet ait obligatoirement franchi la barre ou le lитеau.

### **Article IX : Organisation des concours**

Table de marque : Un responsable de table se tient à la table durant tout le concours avec la présence d'un représentant du club organisateur. Ce binôme assure l'inscription des équipes, le pointage des résultats et le suivi du concours sur les feuilles de marque. Il assure également le bon déroulement de la rencontre et, plus largement le bon fonctionnement de la partie. C'est lui qui tranchera en cas de litige.

Lancement du concours : Par tirage au sort.

Marqueurs : Sur chaque terrain de jeu, les équipes suivent leurs points sur des marqueurs comportant une double rangée de 11 marques.

Les capitaines d'équipes sont responsables de la discipline et du comptage des points sur l'aire de jeu. Tout litige est réglé au mieux entre les capitaines et au moment. En cas de litige c'est le responsable de table de jeu qui tranchera. Le capitaine de l'équipe gagnante annonce le résultat à la table de marque.

### **Article X : Concours officiels**

Est autorisée à participer à ces rencontres, toute association affiliée à la FNSMR, pratiquant en son sein l'activité quilles gasconnes et engageant des joueurs de cette même association, titulaires de la licence sportive FNSMR. Chaque année les critères de participation et de sélection au plan interdépartemental et national seront établis par le groupe de travail interdépartemental « Quilles Gasconnes ».

### **Article XI : Mise pour les concours loisirs**

Pour les concours loisirs, les mises d'inscription des joueurs doivent être obligatoirement redistribuées en lots. Tout comité, organisateur de concours amicaux est tenu de s'y conformer.

### **Article XII : Mutation**

Chaque joueur est libre d'aller jouer où il le souhaite, à condition qu'il possède la carte/licence du foyer pour lequel il jouera durant l'année à venir. Les foyers peuvent accueillir autant de joueurs qu'ils le souhaitent. Dans tous les cas, au nom de la liberté d'association les personnes adhèrent où elles le souhaitent. Il faudra cependant, que les joueurs s'engagent sur une saison entière avec un seul foyer....

### **Article XIII : Respect**

Pour le bien-être de tous, les responsables et licenciés s'engagent à :

- Respecter le règlement disciplinaire de la FNSMR relatif à la lutte contre le dopage adopté en Assemblée Générale à Paris le 09 avril 2016 ;
- S'abstenir de fumer et de boire de l'alcool pendant les parties.
- Respecter les sites sur lesquels sont implantés les aires de jeux (utiliser les poubelles prévues par l'organisation, ne rien laisser derrière soi..).
- Veiller à ne pas perturber le bon déroulement d'une partie en cours.

**Tout joueur licencié à la FNSMR déclare prendre connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter. Il est ainsi responsable du bon état d'esprit, et du bon déroulement des rencontres.**



# REGLEMENT DES CONCOURS DU CHALLENGE DE SECTEUR FNSMR 2025

## par équipes

Il est prévu l'organisation d'1 challenge MIXTE intergénération (à partir de 10 ans) sur plusieurs concours (au moins 5 concours) au sein de chaque secteur : ARMAGNAC, ASTARAC/LOMAGNES et HAUTE-GARONNE.

Les équipes doivent s'engager dans le challenge en amont où (dernier délais) lors du 1er concours.

L'aboutissement de ces challenges de secteur est le CHAMPIONNAT NATIONAL FNSMR qui réunira sur une journée tous les licenciés FNSMR de quilles gasconnes. L'accès à cette grande finale est conditionné par la participation à au moins 1 concours du challenge de secteur. Cette participation est la seule condition pour s'inscrire aux grandes finales. Les différents secteurs peuvent toutefois renforcer cette règle en augmentant la participation. A noter enfin, que l'équipe qui ne fera qu'un seul concours du Challenge de secteur se retrouvera automatiquement en 2ème tableau.

Lors des concours les joueurs remporteront des points selon le barème suivant :

1 point par participation

1 point par partie gagnée

3 points supplémentaires pour le gagnant du concours principal

2 points supplémentaires pour le finaliste du concours principal

1 point supplémentaire pour la 3ème place du concours principal

1 point supplémentaire pour le gagnant du concours complémentaire.

A l'issue des différents concours du challenge de secteur un classement sera établi. Ce classement déterminera les meilleures triplettes par secteur et servira à définir les cadrages des grandes finales. Selon le nombre d'équipes engagées 2 niveaux seront établis. Les responsables de table détermineront le nombre d'équipes par niveau.

### **CONSTITUTION DES EQUIPES :**

Les équipes sont constituées de 3 joueurs. Les équipes peuvent être mixtes.

Parmi les 2 titulaires, déterminer un capitaine. Le nom de l'équipe étant celui du capitaine, il est impératif de toujours donner le nom du capitaine à la table de marque pour chaque rencontre. Au moins 1 titulaire sur l'équipe devra être présent lors des différentes rencontres compétitives. On ne peut pas être titulaire dans 2 équipes. Sauf cas exceptionnel (\*), le capitaine, ne peut pas être remplaçant dans une autre équipe .

(\* ) Le capitaine pourra renforcer exceptionnellement une autre équipe de sa section, seulement si ses 2 coéquipiers sont absents.

Une équipe pourra engager le concours à 2 joueurs et 2 maillets. Dans ce cas précis, aucune participation d'un joueur d'un foyer différent ne sera admis. Sans 3ème joueur, le 3ème maillet ne pourra pas être joué.

Les équipes participantes seront répertoriées par foyer, sur une feuille d'inscription transmise en début de saison et remplie en amont du 1er concours. Des équipes supplémentaires pourront cependant s'inscrire par la suite, mais aucune modification des équipes au préalable inscrites ne sera possible.

Les concours débiteront aux horaires prévus au calendrier (horaires au choix de l'organisateur). Les équipes retardataires ne s'étant pas présentées avant le tirage du cadrage, seront inscrites directement en concours complémentaire.

### **LES FEMININES :**

Organisation d'un Championnat National FNSMR - Féminin intergénération sur une journée à part.

Pas de challenge de secteur en amont . Lors de cette grande finale : possibilité pour la journée de présenter une entente entre sections quilles. Ces équipes devront se présenter comme « ENTENTE suivi du nom des 2 villages concernés » Possibilité pour les féminines de s'inscrire également aux rencontres par équipes qui concernent les hommes, rencontres qui restent donc MIXTES.

# REGLEMENT DES CONCOURS DU CHALLENGE DE SECTEUR FNSMR 2025

## individuel

Il est prévu l'organisation d'un challenge INDIVIDUEL sur plusieurs concours au sein de chaque secteur : ARMAGNAC, ASTARAC/LOMAGNES et HAUTE-GARONNE.

3 catégories distinctes sont concernées :

- **Sénior Masculin (dès 10 ans au 1er janv de l'année en cours)**
- **Vétéran Masculin (à partir de 65 ans au 1er janv de l'année en cours)**
- **Féminin dès 10 ans au 1er janv de l'année en cours)**

L'aboutissement de ces challenges de secteur est le CHAMPIONNAT NATIONAL FNSMR INDIVIDUEL qui réunira sur une journée tous les licenciés FNSMR de quilles gasconnes toutes catégories confondues. 1 titre par catégorie sera remis.

L'accès à cette grande finale est conditionné par la participation à au moins 1 concours du challenge de secteur. Cette participation est la seule condition pour s'inscrire aux grandes finales. Les différents secteurs peuvent toutefois renforcer cette règle en augmentant la participation ( à acter en amont du 1er concours).

A l'issu des différents concours un classement par secteur sera établi selon le barème suivant :

- 1 point par partie gagnée ;
- 3 points supplémentaires pour le gagnant du concours principal ;
- 2 points supplémentaires pour le finaliste du concours principal ;
- 1 point supplémentaire pour la 3ème place du concours principal ;
- 1 point supplémentaire pour le gagnant du concours complémentaire.

Remarque : Pas de points bonus pour les individuels.

Ce classement déterminera les meilleurs joueurs par secteur et servira également à définir (si nécessaire) les cadrages du championnat national par catégorie.

Les joueurs souhaitant participer au challenge individuel seront répertoriés par foyer, sur une feuille d'inscription transmise en début de saison et remplie en amont du 1er concours.

Les concours débiteront aux horaires prévus au calendrier (horaires au choix de l'organisateur)

Les joueurs retardataires ne s'étant pas présentés avant le tirage du cadrage, seront inscrits directement en concours complémentaire.

### **LES FEMININES :**

Dans cette configuration les féminines ne pourront pas s'inscrire dans les catégories SENIOR MASCULIN / VETERAN MASCULIN.

**FEDERATION NATIONALE DU SPORT EN MILIEU RURAL**

1 Rue Sainte-Lucie,  
75015 PARIS

Tel : 09 72 29 09 72

Mail : [federation@sportrural.fr](mailto:federation@sportrural.fr)

<https://www.fnsmr.org/>

**CRSMR Nouvelle-Aquitaine**

Mail : [nouvelleaquitaine@sportrural.fr](mailto:nouvelleaquitaine@sportrural.fr)

**CRSMR Occitanie Pyrénées-Méditerranée**

13 rue Jules Ferry – 34720 CAUX

Email : [occitanie.pm@sportrural.fr](mailto:occitanie.pm@sportrural.fr)

Site Internet : <https://opm.sportrural.fr/>

Contact : Matthieu ARMANGAU

**COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL - 40**

71 avenue des Pyrénées  
40190 VILLENEUVE DE MARSAN

Tel : 05 58 45 27 36

Mail : [landes@sportrural.fr](mailto:landes@sportrural.fr)

Contact : Rachel LAHITON

**COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL - 32**

44 Rue Victor Hugo  
32000 Auch

Tel : 06 50 18 35 99

Mail : [pierre.burgan@orange.fr](mailto:pierre.burgan@orange.fr)

**COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL - 31**

Maison des Sports - 190 rue Isatis  
31670 LABEGE

Tel : 06 67 88 67 71

Mail : [hautegegaronne@sportrural.fr](mailto:hautegegaronne@sportrural.fr)



Fédération Nationale

**Sport en Milieu Rural**